

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 OCTOBRE 2025

Présidente de séance : Madame Christiane Martin.

Présents : Mesdames Martin, Brochard, Hérissé, Jacquin, Pinier, Carreau, et Messieurs Péan, Lanos, Legeard, Blossier et Jacques.

Absente excusée : Mme Elodie Leffray.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2025 : approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajout d'une délibération pour la maintenance et l'entretien des couvertures des bâtiments communaux : accordé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Délibération pour adoption du rapport 2025 de la CLECT : pour rappel, la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à la Communauté de Communes. L'attribution pour la commune est négative et représente, pour 2025, la somme totale de 10 447,25 €. Vote à l'unanimité.

Délibération pour adoption du rapport d'activités 2024 de la CDC Sud Sarthe : Vote à l'unanimité.

Délibération pour approbation de la convention de remboursement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif (S.D.A.C.) : afin de réduire les coûts pour les communes, un groupement de commandes a été proposé pour la réalisation de ce S.D.A.C. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Cabinet Loiseau ainsi qu'un marché pour la réalisation d'études patrimoniales avec la SAS Hydratop ont été passés par la Communauté de Communes. Chaque commune doit donc rembourser la CDC en fonction du nombre d'abonnés. Il est demandé la somme de 28 423,60 € ; somme supportée par le Budget Assainissement. Vote à l'unanimité.

Délibération pour approbation de la nouvelle convention de partenariat pour le développement de la Lecture Publique 2026 – 2028 : cette convention doit permettre de formaliser les engagements de la commune en matière de lecture publique, de bénéficier d'un accompagnement par la Communauté de Communes et de Sarthe Lecture et de participer à un réseau structuré favorisant l'accès à la culture pour tous les habitants. Vote à l'unanimité.

Délibération pour un contrat d'entretiens des couvertures des bâtiments communaux : l'entreprise GMCC intervient actuellement gracieusement et plusieurs fois par an pour cet entretien. Cette société propose un contrat annuel (de 4 à 8 passages par an) pour un coût de 800 € HT révisable. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL :

Délibération pour Protection Sociale Complémentaire Santé – convention de participation avec la CDG de la Sarthe pour la couverture du risque Santé des agents : après avis favorable du CST en date du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal valide sa déclaration d'intention de rejoindre le projet

de consultation relative à la santé et donne mandat au Centre de Gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance. Il est rappelé que l'adhésion reste facultative. Vote à l'unanimité.

Délibération pour participation à la protection sociale complémentaire Santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026 : la proposition de l'assemblée délibérante d'une participation de 15 € pour chaque agent a été soumise au CST qui s'est prononcé pour une participation de 20 €. Néanmoins, le Conseil Municipal maintient le montant de la participation initiale ; à savoir 15 €. Vote à l'unanimité.

Délibération pour mise à disposition d'un agent technique : suite aux arrêts maladie des agents techniques, la commune de Mansigné a mis à disposition un agent technique les mercredis pour aider l'agent contractuel dans ses différentes missions. Vote à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT :

Délibération pour adoption du RPQS 2024 : Il s'agit du rapport sur le Prix et la Qualité du service Public d'Assainissement Collectif 2024. Ce rapport est mis en ligne sur le site de l'Observatoire de l'Eau : www.services.eaufrance.fr. Adoption du rapport à l'unanimité.

Délibération pour la surtaxe communale d'assainissement – Tarifs 2026 : proposition de maintenir les tarifs actuels ; soit 53 € HT pour la prime fixe annuelle par abonné et 2,00 € HT le prix du m³ d'eau consommée. Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à la présentation par Sarthe Habitat, en juillet dernier, d'une éventuelle opération d'aménagement avec terrains à bâtir et logements sociaux sur un terrain communal, Sarthe Habitat vient de relancer la Commune qui décide de ne pas donner suite, pour le moment, à cette étude de faisabilité.

Proposition de 3 enseignes peintes pour la façade de la bibliothèque : le Conseil Municipal, unanime, retient la proposition n° 2 pour un montant de 1 045 € HT.

Reconstruction du hangar communal (suite au sinistre) : le Conseil Municipal, unanime, décide de recourir au Cabinet « Bleu d'Archi » afin d'établir le projet de reconstruction ainsi que le permis de construire.

MAM : présentation d'un nouveau devis, pour la mise en place d'un interphone vidéo, de la SARL Goupil d'un montant de 2 172,32 € TTC. Un autre devis de la Société Pasteau avait déjà été présenté. Un choix devra être fait lors d'une prochaine réunion.

Une discussion a eu lieu au sujet du remplacement de la VMC à la Périscolaire.

Des réunions « Cantine » et « Sivos » sont programmées.

Défibrillateurs : le fournisseur CARDIOP informe ne plus être en mesure, en 2026, de fournir les électrodes qui ont une durée de validité. Il conviendra de prévoir le remplacement de 2 défibrillateurs.

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le mercredi 10 Décembre 2025 à 18 heures 15.

La séance est levée à 11 heures 05.

Le Maire
Christiane MARTIN

La Secrétaire de séance
Stéphanie PINIER